



Liste des documents nécessaire à votre dossier locataire et fiche de renseignement

Pour vous aider dans la constitution de **votre dossier locatif**, nous avons listé les documents demandés en fonction de votre situation professionnelle pour vous et votre garant. **Le dossier doit être complet pour la validation.**

décret n°2015-1437 du 5 novembre 2015

COMMERÇANT, ARTISAN OU PROFESSION LIBÉRALE :

- Carte d'identité, passeport
- 3 dernières quittances de loyer
(Si le candidat est propriétaire : Avis de taxe foncière)
(Si le candidat est hébergé : Attestation d'hébergement)
- Les 2 derniers avis annuels d'imposition
- Extrait Kbis de moins de 3 mois pour artisan et commerçant ou carte d'identité professionnelle en cours de validité pour les professions libérales
- Attestation Expert-comptable ou centre agréé

Les personnes se portant caution solidaire doivent fournir les documents suivants leur situation (salarié(e), retraité(e), gérant(e), dirigeant(e), commerçant(e), artisan(e), profession libérale).